

---

Le 16e bataillon d'infanterie légère à l'Armée de Sambre-et-Meuse félicite la Convention pour avoir déjoué le complot de Robespierre, lors de la séance du 8 fructidor an II (25 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Le 16e bataillon d'infanterie légère à l'Armée de Sambre-et-Meuse félicite la Convention pour avoir déjoué le complot de Robespierre, lors de la séance du 8 fructidor an II (25 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 436;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_22387\\_t1\\_0436\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22387_t1_0436_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

## 16

Le citoyen Guyard, commandant le 16<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère à l'armée de Sambre-et-Meuse, division Mayer, envoie à la Convention nationale une adresse des chasseurs composant ce bataillon, par laquelle ils la félicitent de l'énergie avec laquelle elle a encore une fois sauvé la patrie et la liberté en déjouant l'horrible complot du traître Robespierre et ses infâmes complices, et en livrant ces monstres au glaive vengeur des crimes. Dans cette même adresse ces chasseurs invitent la Convention à rester à son poste pour consolider la liberté et le bonheur du peuple, et jurent de ne connoître d'autre point de ralliement que la représentation nationale, de verser leur sang pour sa défense, et de ne poser les armes tant qu'il existera un tyran (1).

[Le c<sup>n</sup> Guyard, à la Conv.; au bivouack de Florée au-dessus de Namur, 18 therm., an II de la République française une et impérissable] (2)

Citoyen président,

Aussitôt que le représentant du peuple Gillet nous eut fait part de la juste punition que la Convention nationale a infligée à des scélérats qui avaient abusés de sa confiance ainsi que de la nôtre, les cris de Vive la Convention, vive la République indivisible et à jamais impérissable, se sont fait entendre. Et, dans cet enthousiasme vraiment républicain, mes frères d'armes m'ont chargés de vous faire passer l'expression de leurs sentimens, de vous assurer qu'au champ d'honneur comme dans leurs foyers, la Convention nationale sera toujours notre point de ralliement, et que jamais ils ne quitteront leur poste ainsi que moi, tant qu'il existera un tiran. Restés au vôtre, et comptés qu'il existe suffisamment d'hommes pour vous deffendre au dépens de leur vie contre les entreprises des malveillans et des ennemis de la liberté.

GUYARD (*comm<sup>dt</sup> du 16<sup>e</sup> b<sup>on</sup> d'infanterie légère*).

Mention marginale, insertion au bulletin (3).

Les chasseurs du 16<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère à la Convention nationale.

Représentans, les expressions nous manquent pour vous exprimer les sentimens de reconnaissance et d'admiration qui nous pénètrent. Vous avés terrassés des ennemis d'autant plus puissans qu'ils avaient la confiance de leurs concitoyens; l'énergie que vous avés montrée dans cette glorieuse journée, qui est le scel de l'indivisibilité de la République, nous servira d'exemple, et tandis que vous continuerez de travailler à consolider le bonheur de nos concitoyens et à assurer la paix intérieure,

fermes à notre poste, nous redoublerons d'efforts pour exterminer les satellites des despotes et les forcer à respecter les vertus républicaines.

GUYARD (*cap.*), SAUVENOT, DUMONT (*cap.*), AUBRY (*ss-lieut'*), MASERET (*lieut'*), LANGLET (*lieut'*), ROUGELET (*lieut'*), près de 40 signatures et 3 croix.

## 17

Les citoyens composant la société populaire de Strasbourg, département du Bas-Rhin, félicitent la Convention nationale sur les éclatantes victoires remportées par les armées de la République sur l'infâme coalition, et lui font part qu'ils viennent d'arrêter une invitation à tous les bons citoyens pour stimuler leur zèle et les engager à offrir à la patrie les fonds nécessaires à la construction d'un vaisseau destiné à venger la République des outrages de l'assassin Pitt.

Ils lui font part aussi que cette société vient d'armer, monter et équiper un quatrième cavalier.

Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste, et jurent de lui être toujours attachés (1).

[La sté popul. épurée des amis de la liberté et de l'égalité affiliée aux Jacobins de toute la République, établie à Strasbourg le 13 janvier 1790, à la Conv.; Strasbourg, I<sup>er</sup> mess. II] (2)

La liberté ou la mort

Citoyens représentans,

La coalition impie des tirans vient d'échouer sur tous les points de la République; elle s'est brisée contre les phalanges des défenseurs de la patrie et le sol de la liberté sera entièrement purgé des hordes esclaves qui le souilloient. Grâce vous soient rendues, citoyens représentans, c'est vous qui avez imprimé votre énergie à tous les cœurs; du sommet de la Montagne où vous siégez est partie la foudre qui a anéanti les préjugés et la perfidie, vous avez écrasé l'intrigue, nos armées ont vaincu les tirans.

La société populaire de Strasbourg, enflammée comme tous les républicains françois du désir de venger la patrie des attentats du despotisme et de reporter surtout les horreurs de la guerre à cette isle odieuse d'où partent les complots et les poignards, vient d'arrêter une invitation à tous les bons citoyens pour stimuler leur zèle et les engager à offrir à la patrie les fonds nécessaires à la construction d'un vaisseau destiné à venger la République des outrages de l'assassin Pitt.

(1) P.-V., XLIV, 126. Mentionné par B<sup>in</sup>, 9 fruct. (suppl<sup>b</sup>).

(2) C 320, pl. 1312, p. 6, 7.

(3) Mention marginale du 8 fructidor.

(1) P.-V., XLIV, 127. B<sup>in</sup>, 11 fruct. (suppl<sup>b</sup>).

(2) C 320, pl. 1312, p. 3.